



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2024.1475 du 11/12/2024	Du 12/12/2024 au 11/12/2026 Avenue et place Galliéni	Pose de massifs béton pour branchement provisoire	SACR pour la SPL – Melun Val de Seine	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière place et avenue Galliéni pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 11/12/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.306 du 14/03/2025	Du 17/03/2025 au 06/07/2030 Rue Séjourné et passage de la Gare	Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	INEO, NGE GC et SNCF G&C pour la SNCF Gares et Connexions, DexGIF	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue Séjourné et passage de la Gare pourra être interdite ou sera interdite. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule sera interdit rue Séjourné et passage de la Gare à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/07/2030. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux. Déviation piétonne avec accessibilité PMR au sud de la Gare également mise en place.</p>
2025.956 du 14/08/2025	Du 18/08/2025 au 31/12/2027 3 rue de Belle Ombre	Approvisionnements et de livraisons pour la construction d'un collège	BOUYGUES BATIMENT IDF pour le Département de Seine et Marne	<p>Pour information</p> <p>Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit rue de Belle Ombre sur plusieurs places pour permettre l'accès aux différents véhicules de chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2027. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p> <p><u>LIVRAISONS :</u></p> <p><u>En ce qui concerne les livraisons poids-lourds, il ne sera autorisé qu'un poids-lourd à la fois. Les poids-lourds en attente de livraisons devront obligatoirement stationner en dehors de la zone de travaux.</u></p> <p><u>Les livraisons par poids lourd sont interdites entre 08h00 et 09h00, 11h30 et 14h30, ainsi que de 16h00 à 17h00 (entrées et sorties des élèves. Elles doivent obligatoirement s'effectuer dans le sens de circulation de la rue de Belle Ombre et repartir par la rue de Dammarie puis le boulevard Chamblain.</u></p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1013 du 02/09/2025	Du 08/09/2025 au 31/07/2026 suivant les recommandations du service Voirie de la Ville Avenues Marc Jacquet, du Général Patton, Georges Pompidou et boulevard urbain	Aménagement TZEN 2	du Groupement d'entreprises EUROVIA (mandataire du groupement), JEAN LEFEBVRE, COGNAC TP et SIGNATURE (signalisation) pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne	<p>Pour information</p> <p>Selon le phasage et le planning prévisionnel présenté par le groupement :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>avenue Marc Jacquet</u> : Circulation routière réduite d'une voie dans chaque sens. L'accès principal à l'Hôpital interdit dans le sens Ouest/Est pendant la période indiquée.- <u>avenue du Général Patton</u> : l'accès au Boulevard Urbain depuis l'avenue du Général Patton interdit depuis le carrefour rue Alcide Gasperi/rue Jules Ferry/avenue du Général Patton pendant la période indiquée.- <u>avenue Georges Pompidou</u> : l'avenue Georges Pompidou interdite à la circulation entre le Boulevard Urbain et l'avenue Saint Exupéry de nuit pendant la période indiquée.- <u>boulevard Urbain</u> : la traversée du giratoire « Beauregard » dans les sens Nord/Sud et Sud Nord, dans les sens Ouest/Est et Est/Ouest interdite durant la période indiquée. Seuls les mouvements Nord vers l'Ouest et Sud vers l'Est seront autorisés. Circulation routière du boulevard urbain initialement en deux fois deux voies réduite à deux fois une voie dans le sens Est/Ouest et déviée vers le Nord à partir du giratoire de l'Europe pour le sens Ouest/Est selon les dates prévisionnelles du planning. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Déviations pour les piétons mises en place de part et d'autre du chantier. Pendant chaque phase et en cas de coupures de circulation, des déviations pour les usagers seront mises en œuvre. Stationnement interdit aux abords immédiats du chantier sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/07/2026. Les matériels de protection et d'interdiction d'accès des zones de chantier seront installés et maintenus en état par les entreprises intervenantes de jour comme de nuit pendant toute la durée des travaux.
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur la RD 606 - avenue du Général Leclerc réduite d'une voie la plus à droite devant la place de l'Ermitage (création quai Bus),- rue Daubigny interdite durant les travaux et réservée le dimanche pour le marché,- place de l'Ermitage interdite excepté pour les piétons,- rue Rosa Bonheur interdite,- avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur réduite d'une voie,- avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny interdite. <p>Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Le balisage de protection sera fait par GBA.</p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1092 du 18/09/2025	Du 15/09/2025 au 31/08/2026 RD 606 - avenue du Général Leclerc et place de l'Ermitage	Aménagement de la gare routière sud	JEAN LEFEBVRE, STRF et ELEMENT TECHNOLOGY pour la SPL Melun Val de Seine	Pour information Stationnement interdit place de l'Ermitage, rue Rosa Bonheur, rue Daubigny et avenue Armand de la Rochette sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/08/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1146 du 29/09/2025	Du 29/09/2025 au 02/10/2026 8 avenue de Meaux	Travaux avec une emprise du domaine public pour la réalisation d'une construction immobilière	P & B CONSTRUCTION pour la Société DOMUCI	Pour information Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour : - réaliser une zone de déchargement sur la rue des Mézereaux, - interdite aux poids lourds rue des Mézereaux devant le Groupe Scolaires aux heures d'affluence, - pour la mise en place d'une clôture de chantier sur le domaine public avec protection des arbres de l'avenue de Meaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit devant l'entrée du Cimetière rue des Mézereaux sur 5 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au vendredi 02/10/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1464 du 18/12/2025	Du 02/10/2025 AU 30/06/2026 Quai du Maréchal Foch	Installation de chantier pour création d'un réseau de chauffage urbain	CALORIA pour la Ville	Pour information – arrêté 2025.1150 du 30/09/2025 prorogé Schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit promenade de Vaux sur 10 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026. Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.
2025.1211 du 09/10/2025	Du 13/10/2025 au 31/01/2026 Diverses rues de la Ville	Pose, de dépose et de maintenance des guirlandes d'illuminations de fin d'année 2025	INEO INFRASTRUCTURES IDF Est / EQUANS pour la Ville	Pour information Suivant l'avancement du chantier, circulation routière interdite les lundis de 5h00 à 7h30 et à partir de 21h00 dans les rues suivantes : rues Saint Aspais, Paul Doumer, Carnot, du Général de Gaulle, du Miroir, rue du Presbytère, boulevard Victor Hugo (dans le sens montant), rue et place Jacques Amyot. Déviations par les voies adjacentes. Suivant l'avancement et les besoins des interventions, la circulation routière pourra être réduite par panneaux réglementaires sur les ponts du Général Leclerc et du Maréchal De Lattre de Tassigny, rue Saint-Etienne, rue Saint-Ambroise, place Saint-Jean, avenue Thiers, boulevard Victor Hugo (dans le sens descendant), avenue Galliéni, boulevard de l'Almont, boulevard Chamblain et place Praslin.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1211 du 09/10/2025	Du 13/10/2025 au 31/01/2026 Diverses rues de la Ville	Pose, de dépose et de maintenance des guirlandes d'illuminations de fin d'année 2025	INEO INFRASTRUCTURES IDF Est / EQUANS pour la Ville	<p>Selon l'avancement et les besoins des interventions, stationnement de tout véhicule interdit dans l'emprise du chantier et sur l'ensemble des voies énumérées ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/01/2026.</p> <p>Une déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1254 du 23/10/2025	Du 23/10/2025 au 30/01/2026 24 chemin de Melun à Trois Moulins	Raccordement provisoire de chantier en aérien	COLAS FRANCE pour leur compte	<p>Pour information</p> <p>Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit chemin de Melun à Trois Moulins devant le transformateur ENEDIS sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1255 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 04/06/2027 Rue René Coty	Réhabilitation du quartier Beauregard dans le cadre du NPNRU	Service Renouvellement Urbain / GUSP pour la Ville	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue René Coty interdite aux Poids Lourds :</p> <ul style="list-style-type: none">- entre l'avenue Georges Pompidou et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les Bus,- entre l'avenue du Général Patton et le square Beauregard dans les deux sens de circulation excepté pour les bus et les engins de chantier. <p>Cette interdiction de circulation ne concerne pas les véhicules de collecte de déchets ménagers et de secours.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit rue René Coty sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 04/06/2027.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1179 du 02/10/2025	Du 03/11/2025 au 13/11/2026 Contre allée de la voie bus de la rue André Barchou	Réhabilitation de la gare voyageurs SNCF	NGE GC pour la SNCF	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière sur la contre allée de la voie bus de la rue André Barchou interdite par clôture de chantier et réservée à la SNCF.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Stationnement interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 13/11/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1258 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 30/06/2026 Place de l'Ermitage, rue de l'Industrie, rue Daubigny, passage de la Gare, avenue Armand de la Rochette, rue Rosa Bonheur	Réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement avec ou sans tranchée dans le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	GAIA TP, SADE TRAVAUX SPECIAUX et LIMOUSINE pour la CAMVS	<p>Pour information</p> <p>Suivant l'avancement de la phase des travaux et du chantier, la circulation routière sera :</p> <ul style="list-style-type: none">- alternativement interdite rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette entre la rue Rosa Bonheur et la rue Daubigny, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare,



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1258 du 23/10/2025	Du 03/11/2025 au 30/06/2026 Place de l'Ermitage, rue de l'Industrie, rue Daubigny, passage de la Gare, avenue Armand de la Rochette, rue Rosa Bonheur	Réhabilitation du réseau d'eau potable et d'assainissement avec ou sans tranchée dans le cadre de l'aménagement de la gare routière sud	GAIA TP, SADE TRAVAUX SPECIAUX et LIMOUSINE pour la CAMVS	<p>Pour information</p> <ul style="list-style-type: none">- réduite par demi-chaussée avenue Armand de la Rochette entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Rosa Bonheur,- réduite par demi-chaussée avenue du Général Leclerc <u>de 20h00 à 05h00, du 03/11/2025 au 07/11/2025</u>. <p>Déviations mises en place par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h dans ces voies. Stationnement de tout véhicule interdit à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026:</p> <ul style="list-style-type: none">- place de l'Ermitage du numéro 1 au 5 pour l'installation de la base vie et le stockage des matériels et matériaux de chantier et sur plusieurs places devant le 11,- rue Daubigny, avenue Armand de la Rochette, rue de l'Industrie entre le passage de la Gare et la place de l'Ermitage, au carrefour de la rue Daubigny / passage de la Gare au droit du chantier. <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1333 du 12/11/2025	Du 13/11/2025 au 30/06/2026 8 rue Daubigny et 9 place de l'Ermitage	Création de deux aires de livraisons temporaires	MELUN VAL DE SEINE AMENAGEMENT	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue Daubigny et place de l'Ermitage pourra être réduite. Stationnement de tout véhicule interdit et réservé aux livraisons devant le 8 rue Daubigny et le 09 place de l'Ermitage à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/06/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1358 du 14/11/2025	Du 17/11/2025 au 30/01/2026 (aucuns travaux autorisés du 19/12/2025 au 09/01/2026 : Fêtes de fin d'année) Square de Lorient	Dépose de 13 potelets et de suppressions de l'aire de livraisons	BOUYGUES BAT IDF HAS pour la Ville / GUSP	<p>Pour information</p> <p>Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. L'entreprise BOUYGUES BAT IDF HAS devra :</p> <ul style="list-style-type: none">- déposer les 13 potelets en les remplaçant par des GBA,- supprimer l'aire de livraison avec GBA, déposer la bavette « sauf livraisons » et effacer le marquage horizontal. <p>Stationnement de tout véhicule interdit square de Lorient sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1417 du 01/12/2025	Du 01/12/2025 au 29/09/2026 8 avenue de Meaux	Alimentation électrique aérienne avec poteaux pour le chantier	P&B CONSTRUCTION pour la Société DOMUCI	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière avenue de Meaux pourra être réduite pour l'installation des poteaux. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit pendant toute la durée de l'installation sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 29/09/2026.</p> <p>Déviation piétonne avec passage piétons provisoire mise en place de part et d'autre du chantier.</p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1433 du 04/12/2025	Du 04/12/2025 au 30/06/2026 Rue Daubigny	Interdiction de la circulation et du stationnement les dimanches sur la rue de Daubigny, à l'exception des véhicules des exposants du marché	La Ville	Pour information Du 04/12/2025 au 30/06/2026, de 06h00 à 16h00, circulation routière rue Daubigny entre la place de l'Ermitage et le passage de la Gare interdite et réservée aux exposants du marché du dimanche. Stationnement rue Daubigny entre la place de l'Ermitage et le passage de la Gare interdit sur la totalité des places de la rue et réservé aux exposant, tous les samedis à partir de 22h00 au dimanche 17h00, jusqu'au 30/06/2026..
2025.1469 du 18/12/2025	Du 05/01/2026 au 20/02/2026, de 09h00 à 16h00 (sur trottoir et sur chaussée) 1 à 15 rue Georges Bernanos / rue Paul Valéry	Génie civil pour raccordement de la colonne du bâtiment des Foyers de Seine-et-Marne	TPSM pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue Georges Bernanos réduite d'une voie par demi-chaussée avec mise en place de ponts lourds. Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté. Base vie du chantier installée entre les deux bâtiments. Stationnement de tout véhicule interdit rue Georges Bernanos sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 20/02/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1488 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 31/01/2026 20 rue du Château	Alimentation d'un ECP2D et de terrassement de 15 ml	TPF pour ENEDIS	Pour information Circulation routière rue du Château pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit rue des Nonettes sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/01/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1474 du 18/12/2025	Du 05/01/2026 au 30/01/2026 6 rue Pierre et Marie Curie	Génie civil pour suppression d'un branchement gaz	TPSM pour GRDF	Pour information Circulation routière rue Pierre et Marie Curie interdite excepté pour les riverains. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit face au 6 rue Pierre et Marie Curie sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1471 du 18/12/2025	Du 05/01/2026 au 30/01/2026 13 avenue de la Libération	Terrassement pour le remplacement du socle du poste de distribution	JBTP pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour de chantier. Stationnement de tout véhicule interdit devant le 20 bis avenue de la Libération sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1475 du 18/12/2025	Du 05/01/2026 au 30/01/2026 (pas de travaux les mercredis jours de marché) Parking rue Gaillardon	Génie civil pour le remplacement d'un socle double S20	EIFFAGE ENERGIE SYSTEME pour ENEDIS	Pour information Aucune restriction n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier. Le schéma de balisage devra être respecté. Stationnement de tout véhicule interdit sur le parking rue Gaillardon sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.
2025.1491 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 31/12/2026 rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briais, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'Ile Saint-Etienne	Maintenance de la sono de la Ville	EXO-LIGHT pour la Ville	Pour information Suivant l'avancement du chantier, la circulation routière pourra être interdite ou réduite rue du Miroir, rue Carnot, rue Paul Doumer, place Saint-Jean, rue René Pouteau, rue Guy Baudoin, rue Eugène Briais, rue des Potiers, rue Saint-Aspais, rue du Général de Gaulle, rue Bancel, rue de l'Eperon, boulevard Gambetta, rue au Lin, rue du Presbytère, rue Jacques Amyot, rue Vaugrain, rue de la Vannerie, rue de Boissettes, rue des Cloches, boulevard Victor Hugo, quai Pasteur, place la Porte de Paris, rue des Fossés, rue Platière, rue Contrescarpe, rue de l'Abreuvoir, quai du Maréchal Foch, rue de l'Abreuvoir, allée du Marché, rue Gaillardon ainsi que dans les rues du secteur de l'Ile Saint-Etienne. Les interventions dans l'hyper-centre devront être faites uniquement les lundis (jours de fermeture pour la plus grande majorité des commerçants). Pour les interventions sur le secteur du Mail Gaillardon, celle-ci ne devront pas être faites les mercredis et samedis jours de marché. Selon l'avancement et les besoins des interventions, stationnement de tout véhicule interdit dans l'emprise du chantier et sur l'ensemble des voies énumérées ci-dessus à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 31/12/2026. Déviation piétonne sera mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux
2025.1473 du 18/12/2025	Les nuits du 05/01/2026 au 16/01/2026, de 21h00 à 06h00 2 rue Saint-Aspais	Ouverture d'une chambre sur chaussée	CIRCET pour ORANGE	Pour information Circulation routière rue Saint-Aspais pourra être interdite et déviée par les rues adjacentes. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/01/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1487 du 26/12/2025	Du 05/01/2026 au 27/03/2026, Rue Robert Schuman / rue et ZAC du champ de Foire	Génie civil pour la pose d'un réseau de chauffage urbain	SLTP pour CALORIA	<p>Pour information</p> <p>Selon l'avancement du chantier et les besoins des travaux, la circulation routière rue Robert Schuman / rue et ZAC du champ de Foire pourra être réduite, réduite d'une voie, interdite ou alternée par panneaux et / ou hommes trafic et / ou feux tricolores. Une déviation sera mise en place par les rues adjacentes et / ou le stationnement. La circulation devra être réglementée sur le chantier du chauffage urbain. Suivant l'avancement des travaux sur le domaine public, le stockage des matériaux se fera au fur et à mesure.</p> <p>La base vie sera installée sur le parking du service bâtiment de la Ville.</p> <p>Durant les travaux dans cette zone, la rue du Champ de Foire sera transformée en sens unique, soit de la rue du Champ de Foire vers l'avenue Marc Jacquet et la rue Robert Schuman sera transformée en sens unique ou en alternat de l'avenue de Corbeil (RD 346) à l'avenue Marc Jacquet (RD 306).</p> <p>Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Les six phases distinctes de travail présentées en réunion doivent suivre les directives concernant la circulation et le stationnement et, peuvent être réajustée en fonction de l'avancement du chantier.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places au plus près du chantier à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/03/2026.</p> <p>L'interdiction de stationner sera mis en place 7 jours avant le début des travaux à l'avancée du chantier.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.8 du 05/01/2026	Les nuits du 05/01/2026 au 30/01/2026, de 23h30 à 04h00 Place Galliéni (anciennement zone taxi)	Forage dans le cadre du chantier d'accessibilité de la Gare	NGE GC TRANSPORT pour la SNCF	<p>Pour information – note information riverains faite</p> <p>Circulation routière place Galliéni (anciennement zone taxi) pourra être réduite.</p> <p>Le schéma de balisage avec barrières HERAS et plots bétons devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit place Galliéni sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1465 du 11/12/2025	La nuit du 08/01/2026 au 09/01/2026, de 21h00 à 05h00. 13 avenue de la Libération	Remplacement d'un poste de distribution	TRANSPORT CAUVAS pour ENEDIS	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière avenue de la Libération interdite par hommes trafic et déviée par les rues adjacentes.</p> <p>Le schéma de balisage et de déviation des véhicules et poids lourds devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit devant les 22 bis au 18 avenue de la Libération sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 09/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1466 du 18/12/2025	Le 08/01/2026 9 et 15 boulevard Victor Hugo	Raccordement à la fibre	ORANGE pour M. DRONSART	<p>Pour information</p> <p>Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit du 9 au 15 boulevard Victor Hugo sur 4 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 08/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.1 du 02/01/2026	Une nuit entre le 12/01/2026 et le 30/01/2026, de 21h30 à 06h00 40 rue Bancel	Renouvellement d'un tampon et mise à niveau	FOURNIER TP pour la CAMVS	<p>Pour information – note information riverains faite</p> <p>Circulation routière rue Bancel sera réduite d'une voie.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit rue Bancel sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.2 du 02/01/2026	Du 12/01/2026 au 27/02/2026 Du 33 au 49 rue de l'Ecluse	Renouvellement du réseau aérien ENEDIS	SOBECA pour ENEDIS	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue de l'Ecluse pourra être réduite par hommes trafic et déviée par le stationnement existant.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit rue de l'Ecluse sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/02/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.3 du 02/01/2026	Les nuits du 12/01/2026 au 16/01/2026, de 21h30 à 06h00 Boulevard Gambetta	Curage et d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement	SNAVEB et A.C.C. pour la CAMVS	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière boulevard Gambetta sera réduite d'une voie.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit boulevard Gambetta sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 16/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.5 du 02/01/2026	Du 12/01/2026 au 27/02/2026 Du 31 au 75 rue du Docteur Pouillot	Renouvellement du réseau aérien ENEDIS	SOBECA pour ENEDIS	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue du Docteur Pouillot pourra être réduite par hommes trafic et déviée par le stationnement existant.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit rue du Docteur Pouillot sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/02/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.4 du 02/01/2026	Du 12/01/2026 au 30/01/2026, de 09h00 à 16h00 16 route de Nangis	Génie civil pour suppression d'un branchement gaz	TPSM pour GRDF	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière route de Nangis pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires ou hommes trafic.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit devant le 16 route de Nangis sur 6 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.7 du 02/01/2026	Une nuit entre le 13/01/2026 et le 27/01/2026, de 22h00 à 05h00, en fonction des intempéries Place Galliéni et rue André Barchou	Aménagement dans le cadre du chantier de la Gare	NGE GC pour la SNCF	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière place Gallieni et rue André Barchou pourra être réduite.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit place Gallieni et rue André Barchou sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 27/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.6 du 02/01/2026	Du 19/01/2026 au 06/02/2026 1 bis rue Guy Baudoin	Génie civil pour réalisation d'un branchement gaz	TPSM pour GRDF	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue Guy Baudoin pourra être réduite.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Vitesse limitée à 10 km/h dans cette voie.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit rue Guy Baudoin sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 06/02/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2026.9 du 05/01/2026	Du 20/01/2026 au 22/01/2026, de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 Ponts Notre Dame et de Lattre de Tassigny	Inspection des ouvrages avec une nacelle négative	INFRANEO pour l'ARD de Melun	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière sur les ponts Notre Dame et du Maréchal de Lattre de Tassigny réduite d'une voie la plus à droite.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 22/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1476 du 18/12/2025	Le 21/01/2026 8 rue Saint-Louis	Protection électrique d'un câble avec une nacelle	ENEDIS pour leur compte	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue Saint-Louis pourra être réduite et déviée par le stationnement existant (place PMR).</p> <p>Le schéma de balisage et de déviation devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit face au 8 rue Saint-Louis sur 1 place (place PMR) à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 21/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2026.10 du 05/01/2026	Du 22/01/2026 au 30/01/2026, de 09h00 à 16h00 29 rue Saint-Ambroise (RD 415)	Raccordement Télécom dans une chambre	CIRCET pour ORANGE	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue Saint-Ambroise sera réduite d'une voie.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit devant le 29 rue Saint-Ambroise sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 30/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>
2025.1470 du 18/12/2025	Le 26/01/2026 11 rue des Fossés	Réparation branchement électrique avec une nacelle	d'un ENEDIS pour leur compte	<p>Pour information</p> <p>Aucune restriction de circulation n'est nécessaire ou ne sera accordée pour ce chantier.</p> <p>Le schéma de balisage devra être respecté.</p> <p>Stationnement de tout véhicule interdit devant le 09 et le 11 rue des Fossés sur 3 places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 26/01/2026.</p> <p>Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>



N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DEMANDEURS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2025.1467 du 18/12/2025	Les 02/02, 02/03, 30/03, 04/05 et 01/06/2026 50 rue Saint-Aspais	Contrôle périodique mensuel avec une nacelle	ATTILA PROVINS pour CENTURY 21	<p>Pour information</p> <p>Circulation routière rue Saint-Aspais pourra être réduite. Le schéma de balisage devra être respecté. Vitesse limitée à 30 km/h dans cette voie. Stationnement de tout véhicule interdit sur plusieurs places à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté jusqu'au 01/06/2026. Déviation piétonne mise en place sur le trottoir opposé à celui où seront réalisés les travaux.</p>